



Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Henri tenue le 23 novembre 2020 sur ajournement de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, à 19h00, à la salle municipale du conseil située au 219 rue Commerciale, à Saint-Henri à laquelle étaient présents madame la conseillère Julie Dumont, messieurs les conseillers Gervais Gosselin, Michel L'Heureux, Jules Roberge, Richard Turgeon et Bruno Vallières sous la présidence de Monsieur le maire Germain Caron.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 du Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de notre population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Henri publiera dès demain sur son site Internet l'audio de la séance du conseil du conseil municipal du 24 novembre 2020;

191-20 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU que le conseil municipal accepte que la présente séance soit à huis clos et qu'une publication de l'audio sera sur le site Internet de la Municipalité dès demain.

Adoptée à l'unanimité

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

192-20 IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Turgeon

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été lu par le maire.

Adoptée à l'unanimité

2. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS

2.1 Réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts des rues du secteur du Parc de la Savane - Ouverture des soumissions pour des services professionnels

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Henri a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels en prévision de la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout des rues du secteur du Parc de la Savane;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été analysées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les résultats obtenus ainsi que le prix soumis placent la firme TETRA-TECH au premier rang des soumissionnaires;



CONSIDÉRANT que la soumission de la firme TETRA-TECH est conforme aux exigences demandées;

193-20 IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Dumont

APPUYÉ PAR : Michel L'Heureux

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de services professionnels en ingénierie à la firme TETRA-TECH au montant de 113 650\$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Décompte #4 – Réfection de la rue Demers

194-20 IL EST PROPOSÉ PAR : Bruno Vallières

APPUYÉ PAR : Jules Roberge

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement du décompte n° 4 au montant de 22 850,29\$ incluant les taxes à Axco aménagement inc. L'entrepreneur devra fournir les quittances partielles ou totales de tous les fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour.

Adoptée à l'unanimité

2.3 Vidange et disposition des boues des étangs aérés 2021-2024 – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Henri a procédé à un appel d'offres public pour la vidange et la disposition des boues des étangs aérés;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions suivantes :

COMPAGNIE	PRIX SOUMIS (avec les taxes)
Simetech Environnement inc.	617 596,50\$
Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure)	682 140,93\$
Excent Environnement inc.	774 960,24\$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Simetech Environnement inc.;

CONSIDÉRANT que les budgets nécessaires sont disponibles dans le surplus réservé à la vidange des étangs;

195-20 IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Turgeon

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de vidange et de dispositions des boues des étangs aérés à Simetech Environnement inc. au montant de 617 596,50\$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité



4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance se tenant à huis clos, la période de questions n'a pas lieu. Par contre, les citoyens peuvent transmettre leurs commentaires ou questions avant la séance du conseil à l'aide du formulaire en ligne au www.saint-henri.ca et les réponses seront données à la séance.

- Demande de plusieurs citoyens concernant l'ouverture de l'aréna pour des bulles familiales

Les membres du conseil analyseront ces demandes et donneront les directives nécessaires.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare que la séance est levée.


Germain Caron, maire


Jérôme Fortier, secrétaire-trésorier